



Rentree en france sans visa

Par **saidy**, le **15/07/2009** à **15:42**

Bonjour,
je suis sans papiers et rentree en france sans visa qui m'a été refuse cinq fois
mais comme ma mère est atteinte d'une maladie qui l'empeche de se déplacer je suis venue
la voir et j'aimerais savoir si je peux déposer un dossier à la prefecture

Par **anais16**, le **15/07/2009** à **16:36**

Bonjour,

selon la législation actuelle et ce que vous dites, vous ne pourriez prétendre à titre de séjour.
Il y a trop peu d'éléments dans votre dossier pour justifier de votre présence en France.
Vous présenter en Préfecture aurait donc comme conséquence d'être connue des services et
d'obtenir une obligation de quitter le territoire français exécutoire pendant un an.